



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 14 mai 2018  
(OR. fr)

8740/18

AL 9

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Relations avec l'Algérie - Déclaration de l'Union européenne en vue de la 11ème session du Conseil d'association (Bruxelles, le 14 mai 2018)

---

Les délégations trouveront en annexe la déclaration de l'Union européenne en vue de la 11ème session du Conseil d'association UE-Algérie.

**11ÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-ALGÉRIE  
(BRUXELLES, 14 MAI 2018)**

**Déclaration de l'Union européenne**

*Dialogue politique*

1. L'Union européenne (UE) se félicite de la tenue de cette 11ème session du Conseil d'association entre l'Algérie et l'UE, marquée par l'intensification et le renforcement de leur relation bilatérale et caractérisée par le respect mutuel et le dialogue politique sur l'ensemble des questions d'intérêt commun, y compris les enjeux régionaux. Ce Conseil représente une première occasion d'évaluer la mise en œuvre des "Priorités de Partenariat UE-Algérie", adoptées lors du Conseil d'association du 13 mars 2017 et qui traduisent l'ambition des deux parties d'établir un espace de stabilité, de démocratie et de prospérité socio-économique durable entre les deux rives de la Méditerranée.
2. Dans ce contexte, l'UE se réjouit de l'intensification des rencontres de haut niveau depuis le dernier Conseil d'association, y compris celles de la Haute Représentante, Federica Mogherini, en avril 2017 et du Commissaire en charge de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement, Johannes Hahn, en juillet 2017 et janvier 2018, ainsi que des visites du Ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, à Bruxelles en mai et octobre 2017. Ces visites ont été complétées par la tenue du Comité d'association, des sous-comités sectoriels, de réunions d'experts, de dialogues informels et de visites parlementaires. La régularité de ces échanges, comme leur tonalité constructive, témoignent de l'engagement des deux parties à renforcer leur dialogue et leur coopération. L'UE se félicite de l'établissement de la Commission Parlementaire Mixte, les échanges entre les législateurs représentant un élément-clé du partenariat UE-Algérie.

3. L'UE salue les perspectives d'approfondissement démocratique et le progrès accompli dans la mise en œuvre de la révision constitutionnelle de 2016, à travers l'adoption de nouvelles législations et la création d'institutions. L'UE réitère sa disponibilité à appuyer le processus de réformes à travers les jumelages et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. L'UE reste en particulier convaincue que le renforcement du mandat confié aux instances comme la Haute Instance Indépendante pour la Surveillance des Élections ou le Conseil de Droits de l'Homme est fondamental pour la consolidation de l'État de droit et du respect des libertés fondamentales.
4. L'UE remercie l'Algérie pour la confiance exprimée par l'invitation à suivre les élections législatives du 4 mai 2017 et invite l'Algérie à analyser les voies de mise en œuvre des recommandations de la Mission d'expertise électorale de l'UE déployée à cette occasion. L'UE réitère sa disponibilité de travailler conjointement dans ce sens et d'accompagner les réformes afférentes du cadre électoral.
5. L'UE souligne l'importance de poursuivre les réformes ambitieuses entamées par l'Algérie. La contribution et la participation de la société civile algérienne constitue une condition indispensable à la réussite de la réforme constitutionnelle et à la pérennité des avancées démocratiques récentes. Dans ce contexte, l'UE prend note du processus de révision de la loi de 2012 relative aux associations, et invite l'Algérie à veiller à la cohérence de ce dernier avec les recommandations des États et les engagements algériens à ce sujet émis lors de l'exercice d'Examen périodique universel (EPU) de l'Algérie organisé par les Nations Unies en mai 2017. L'UE se félicite de la collaboration avec l'Algérie dans la mise en œuvre du concept de démocratie participative et réitère son intérêt à développer le partenariat au niveau local.

6. Saluant les efforts de l'Algérie dans la mise en œuvre de nouvelles dispositions constitutionnelles fondées sur le principe du respect des libertés fondamentales, l'UE reste néanmoins préoccupée par la persistance de plusieurs lois, règlements et pratiques administratives restrictives, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression, la liberté de religion ou de conviction, les droits des femmes, le droit de réunion et de manifestation, ainsi que les libertés syndicales.

L'UE prend cependant note de l'engagement des autorités algériennes à assurer la cohérence des lois organiques, lois, règlements, mesures administratives pour mettre pleinement en œuvre les avancées démocratiques consacrées par la loi fondamentale algérienne.

7. L'UE se félicite de la tenue d'un dialogue régulier avec l'Algérie en matière de droits de l'Homme, concrétisé depuis le dernier Conseil d'association par la réunion du sous-comité de l'Accord d'association dédié à ce sujet en février 2018 à Bruxelles. L'UE salue également les engagements de l'Algérie pris dans le cadre de l'exercice EPU de mai 2017. L'UE réitère sa disponibilité à coopérer avec l'Algérie dans l'optique de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU. L'UE encourage les autorités algériennes à renforcer leur coopération avec les rapporteurs spéciaux de l'ONU.

#### *Relations économiques et commerciales*

8. Respectueuse des valeurs et spécificités de l'Algérie, et consciente des nombreux défis qu'elle a su relever au cours de ces dernières décennies, l'UE réitère sa volonté d'apporter à l'Algérie son soutien dans la poursuite de son agenda de réformes. L'UE reste convaincue que ces dernières peuvent contribuer à renforcer l'attractivité de l'Algérie vis-à-vis des investisseurs européens et internationaux et son potentiel économique, notamment dans les domaines touristiques et économiques.

9. Consciente des difficultés budgétaires et économiques résultant de la chute des prix internationaux des hydrocarbures, l'UE réitère son engagement aux côtés des autorités algériennes dans le processus de réforme nécessaire pour appuyer la diversification et la compétitivité de l'économie algérienne, pour améliorer le climat des affaires et des investissements dans le pays et pour promouvoir une évolution équilibrée des échanges commerciaux et des flux d'investissements.
10. L'UE réitère à cet égard sa volonté de continuer à soutenir l'Algérie à travers son expertise, ses programmes d'assistance technique et la coopération bilatérale sectorielle. L'UE note qu'une partie considérable des ressources mobilisées dans le Cadre unique d'appui 2018-2020 est consacrée à la gouvernance économique et à la diversification de l'économie.
11. L'UE prend note des nouvelles mesures adoptées par l'Algérie dans sa loi de finances 2018, et réitère son appui aux efforts consentis par les autorités algériennes en matière de rationalisation et de réforme des finances publiques, ainsi que de modernisation de l'administration fiscale. Un cadre macroéconomique stable est important pour asseoir la diversification économique sur des bases saines. A cet égard il convient de limiter la pratique de financement monétaire qui peut nuire à la stabilité macroéconomique et entraîner des risques inflationnistes et des pertes de compétitivité. L'expansion fiscale prévue dans la Loi de finances de 2018 peut amener à un besoin de financement monétaire plus significatif et l'UE encourage l'Algérie à revenir sur le chemin de la consolidation budgétaire commencé en 2016.
12. L'UE réitère sa préoccupation devant l'adoption dans les dernières années, et notamment depuis la dernière réunion du Conseil d'association, de plusieurs mesures entravant le commerce, qui affectent un nombre très élevé de produits exportés par l'UE, notamment le régime de licences d'importation, la suspension à l'importation, la majoration de droits de douanes applicables ainsi que d'autres barrières administratives. Ces mesures ne sont pas compatibles avec l'Accord d'association, elles limitent les flux commerciaux entre les deux parties et ne contribuent pas à l'effort algérien pour une diversification de sa production. Au contraire, elles affectent négativement la capacité des producteurs algériens à s'approvisionner en intrants sur les marchés internationaux.

13. L'UE insiste qu'une solution à la situation présente doit être trouvée rapidement et dans le respect de l'Accord d'association. L'UE préconise une solution négociée dans le cadre de l'Accord d'association, qui puisse consolider le climat des affaires et la confiance entre les opérateurs des deux parties, conditions impératives au renforcement des investissements directs européens en Algérie. Dans tous les cas, l'UE utilisera toutes les possibilités prévues dans l'Accord d'association pour assurer son respect par les parties, particulièrement dans le cas de différend relatif à son application et interprétation. L'UE salue la constitution d'un groupe de contact sur le commerce, mais regrette que la consultation préalable entre les parties avant l'adoption, par l'une des parties, de toute mesure qui pourrait être interprétée par l'autre partie comme allant à l'encontre de la lettre et de l'esprit dudit Accord, n'a pas eu lieu malgré les assurances de la partie algérienne.
14. L'UE confirme son soutien à l'Algérie dans son processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce par la finalisation des négociations bilatérales et la collaboration avec les instances multilatérales. L'UE encourage l'Algérie à poursuivre avec vigueur ses consultations internes de manière à faire reprendre le processus d'adhésion et le faire entrer dans une phase finale.

#### *Coopération sectorielle*

15. L'inclusion de la dimension migration-mobilité dans les Priorités de Partenariat UE-Algérie adoptées en mars 2017 symbolise l'importance que les deux parties octroient à ce sujet stratégique d'intérêt mutuel. L'UE se félicite de la tenue en février 2018 à Bruxelles de discussions techniques entre représentants algériens et représentants de l'UE, dans un esprit d'ouverture et d'échanges constructifs et espère le lancement prochain d'un dialogue migratoire formel.

La migration et l'asile constituent des défis majeurs et durables pour l'Algérie comme pour l'Union européenne. Conformément à l'approche globale de l'UE sur les questions de migrations et de mobilité et dans le respect de ses compétences, l'UE souligne l'importance de renforcer la coopération sur ces thèmes afin d'assurer la bonne gouvernance de la migration légale, de freiner la migration irrégulière et de veiller au respect du droit international, y compris en matière de droits de l'homme et de l'asile. L'UE continuera à faire sa part du travail pour contribuer à traiter les causes profondes des migrations irrégulières, à soutenir le développement du système d'asile algérien, ainsi qu'à valoriser rôle des ressortissants algériens établis en Europe pour le développement de l'Algérie.

L'UE rappelle sa disponibilité, dans le respect de ses compétences, à promouvoir des voies de migration légale, y compris la possibilité d'envisager des mécanismes de facilitation de délivrance des visas et insiste sur le nécessaire renforcement en parallèle de la coopération en matière de retour et de réadmission des Algériens séjournant irrégulièrement dans l'UE - le taux de retour actuel étant la moitié de la moyenne des pays tiers.

L'UE se félicite des échanges avec l'Algérie dans le cadre de l'Examen périodique universel 2017, où l'Algérie a accepté la recommandation d'adopter un cadre juridique garantissant la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés et des droits des migrants. L'UE souligne l'importance du respect du droit humanitaire international en ce qui concerne les conditions de retour des personnes en séjour irrégulier.

L'UE se félicite de l'échange des "Certificats des autorités de certification des signatures pays" (CSCA) en juillet 2017, lors de la visite à Alger du Commissaire en charge de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement, Johannes Hahn. Cet échange devra permettre aux ressortissants algériens d'avoir accès aux dispositifs de contrôles automatisés lors du franchissement des frontières Schengen dans le cadre de l'initiative "Smart Borders" (Frontières intelligentes).

16. L'UE exprime son attachement au dialogue politique de haut niveau sur l'énergie avec l'Algérie, visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique, promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et encourager les investissements. Force est de noter que l'intensité des réunions et des échanges au cours du premier semestre 2017 n'a pas été maintenue depuis lors. A cet égard, l'UE souhaite pouvoir relancer le dynamisme d'un dialogue dans un secteur-clé du partenariat.

L'UE reste convaincue de l'intérêt pour les deux parties de renforcer leur coopération pour tirer pleinement profit du potentiel existant en matière d'énergies renouvelables en Algérie, dans le solaire comme dans l'éolien, mais aussi de s'engager davantage en matière d'efficacité énergétique. A cet égard, l'UE se félicite de l'adoption et de la mise en place par les autorités algériennes d'un programme d'appui aux secteurs des énergies renouvelables, principalement électriques, et de l'efficacité énergétique, ainsi que d'un cadre législatif et réglementaire destiné à promouvoir leur développement.

17. Face au défi commun du changement climatique, l'UE salue l'engagement pris par l'Algérie à travers son «Plan national climat» adopté en 2017, et la mise en œuvre de la contribution nationale climat pour la période 2021-2030. L'UE réitère sa volonté d'accompagner l'Algérie dans ce domaine, ainsi que d'appuyer les efforts que l'Algérie déploie pour adresser les défis en matière d'environnement, y compris à travers son «Plan national d'action environnementale – Développement durable» (PNAE – DD).

18. L'UE invite l'Algérie à poursuivre la coopération renforcée avec l'UE au sein de la Commission Générale de Pêches en Méditerranée (CGPM) pour promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques, de la pêche artisanale et le renforcement des capacités administratives.

19. L'UE salue la qualité de la coopération avec l'Algérie en matière de protection civile et se félicite de la place privilégiée de l'Algérie, premier partenaire du voisinage sud de l'UE à participer au mécanisme européen de protection civile. L'UE se félicite de la tenue en Algérie d'un premier exercice sous-régional et transfrontalier de grande nature en avril 2018.



L'UE salue également la coopération avec l'Algérie dans le cadre de l'initiative des Centres d'excellence pour l'atténuation des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques de l'UE (CdE NRBC UE) dont elle accueille le bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Sahel. La tenue d'un séminaire en 2017 et d'une table ronde en février 2018 a confirmé la qualité excellente de partenariat UE-Algérie en la matière.

20. L'UE se félicite de la tenue d'un autre comité paritaire de l'Accord sur la coopération scientifique et technologique fin 2017, et note avec satisfaction que l'Algérie s'est engagée le 9 mai 2017 dans le premier Partenariat de recherche en Méditerranée pour améliorer la durabilité dans les domaines de l'eau et l'alimentation (PRIMA) pour un montant de 20 millions d'euros.

L'UE se félicite aussi de la participation croissante des acteurs algériens de l'enseignement supérieur aux actions financées par le programme Erasmus+ qui vise au renforcement des capacités des universités algériennes et au soutien de la mobilité de leurs personnels et étudiants.

21. L'UE se félicite de l'adoption, du Cadre unique d'appui qui guidera la coopération financière UE-Algérie pour la période 2018-2020, en s'inspirant des Priorités de Partenariat entre l'UE et l'Algérie.

A cet égard, l'UE souligne le potentiel des instruments financiers mis à disposition à travers les institutions financières européennes pour faciliter l'accès au crédit et le développement des PME créatrices d'emploi. Elle réitère également les opportunités offertes par des instruments comme le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique et le Plan d'investissement extérieur de l'UE pour venir en appui des enjeux stratégiques de l'Algérie et promouvoir les investissements, grâce notamment à l'effet de levier généré par les dons UE ("blending").

L'appui européen est multiforme : assistance technique et financière, coopération dans les domaines de la recherche et de l'innovation, mise en réseau des opérateurs, échanges de bonnes pratiques et d'expertise avec des agences/institutions européennes spécialisées, facilitation de l'accès au marché européen etc.

22. L'UE se félicite des bons résultats des divers projets de jumelage institutionnel entrepris par l'Algérie et les États membres de l'Union afin d'avancer en matière de consolidation de l'État de droit et de la gouvernance, et de renforcement des capacités techniques des administrations, tout en développant les relations mutuelles dans le cadre de la Politique européenne de voisinage.

L'UE invite l'Algérie à continuer à tirer le meilleur parti de sa participation aux programmes européens, un moyen efficace de développer des coopérations concrètes entre les professionnels des deux rives de la Méditerranée.

#### *Dialogue sécuritaire et enjeux régionaux*

23. L'UE reconnaît le rôle majeur que joue l'Algérie dans la stabilisation de la région méditerranéenne et sahélienne, ses efforts continus dans les domaines de la médiation et de la résolution des conflits. A cet égard, l'UE encourage l'Algérie à poursuivre sa participation active au sein des organisations internationales et régionales, notamment l'Union Africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Coopération islamique afin de promouvoir, conformément au droit international, la stabilité et la sécurité régionale, ainsi que les principes de la Charte de l'ONU. L'UE entend renforcer sa coopération avec l'Algérie dans cette perspective.

24. L'UE se félicite de la tenue en octobre 2017 de la première session du dialogue à haut niveau en matière de sécurité et de lutte anti-terroriste. L'UE souhaite approfondir cette coopération, notamment en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, de gestion des frontières et de lutte contre les trafics illicites et la criminalité transnationale organisée.

L'UE insiste sur l'importance de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et salue les progrès réalisés par l'Algérie dans ce domaine.

25. L'UE souligne l'importance de la paix au Mali pour la sécurité de l'ensemble de la région et réitère son engagement univoque dans la quête de solutions aux défis multiples de cette crise. L'UE rappelle la forte mobilisation internationale en faveur du Sahel et de l'initiative G5, manifestée lors de la Conférence Sahel du 23 février 2018 à Bruxelles. Tout en prenant note des réserves algériennes, l'UE encourage l'Algérie à soutenir cette initiative visant à renforcer la sécurité régionale.

Dans ce contexte, l'UE salue l'engagement des autorités algériennes au plus haut niveau dans la résolution de la crise au Mali, ainsi que l'aide financière et technique apportée par l'Algérie au renforcement des capacités opérationnelles maliennes et à l'aide au développement. L'UE invite l'Algérie à intensifier ses consultations avec les parties prenantes afin de revigorer la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger. L'UE salue enfin la coopération de l'Algérie avec son Représentant Spécial pour le Sahel, M. Losada.

26. Concernant la Libye, l'UE soutient les initiatives diplomatiques déployées par les Nations Unies pour trouver une solution politique inclusive dans le cadre de l'Accord politique libyen et garantir la tenue d'élections en 2018. L'UE salue les efforts de l'Algérie afin de promouvoir la cohésion régionale, la stabilisation en Libye et le rôle qu'elle joue pour garantir la sécurité dans une zone menacée par les trafics illégaux et le terrorisme. L'UE continuera à se concerter avec l'Algérie, y compris au sein des enceintes internationales, afin de trouver une solution durable à la crise libyenne sous l'égide des Nations Unies.

27. L'UE rappelle son attachement au règlement du conflit du Sahara occidental et son soutien aux efforts des Nations Unies en vue d'assister les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, y compris la résolution 2414 du 27 avril 2018. L'UE encourage l'Algérie, en tant que pays voisin intéressé à un règlement du conflit et au développement régional, à rester engagée dans la recherche d'une résolution constructive à ce conflit. Concernant la situation dans les camps des réfugiés sahraouis, l'UE encourage l'Algérie à continuer de faciliter les conditions de travail des organisations internationales et de l'aide humanitaire.
28. L'UE soutient et encourage l'implication de l'Algérie dans les instances de concertation euro-méditerranéennes, au premier rang desquelles l'Union pour la Méditerranée (UpM) et le dialogue 5+5 qui, avec l'Union du Maghreb Arabe (UMA), représentent un potentiel réel pour stimuler l'intégration de la région et avancer vers une zone de prospérité, de démocratie et de sécurité pour tous. Dans ce contexte, l'UE félicite l'Algérie pour sa co-présidence du dialogue 5+5 et pour l'organisation en janvier 2018 de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères du dialogue 5+5 «Méditerranée occidentale : promouvoir un développement économique et social inclusif, partagé et durable face aux défis communs dans la région». L'UE est particulièrement attentive à la bonne articulation de la Politique européenne de voisinage avec ces enceintes de coopération régionale. L'UE invite par ailleurs l'Algérie à donner une nouvelle impulsion au processus d'intégration maghrébine.
29. L'UE salue la démarche algérienne dans les enceintes de l'ONU, qui a abouti à la proclamation du 16 mai comme "Journée internationale de vivre ensemble en paix". Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts de promotion des valeurs de la culture de la paix et de la réconciliation au niveau international, et a obtenu le plein soutien de l'UE et de l'ensemble de ses États membres.